

tre. Je signale au député que d'aucuns situent son parti à l'extrême gauche. Je lui ferai remarquer que l'attitude du NPD durant ce débat a vraiment été celle d'un parti de gauche, si à gauche qu'il est à l'écart, en ce qui concerne l'application de cette mesure; il donne à entendre que ses membres refusent au gouvernement le mérite d'une mesure qu'il a mise au point malgré une opposition très vive et apparemment sous la menace d'obstruction systématique de la part du NPD.

M. Knowles: Le député me permet-il une question?

M. Stanbury: Il s'est servi d'un argument des plus tortus pour montrer que le mérite de cette mesure, appuyée, selon lui, par son parti, ne devrait pas être attribué au gouvernement. Monsieur l'Orateur, je suis fier d'appuyer un gouvernement qui ne s'est pas contenté de parler de cette mesure, comme l'ont fait depuis bien des années les gouvernements libéraux et autres, mais qui va maintenant l'incorporer au recueil des lois du pays.

Je regrette que cette mesure législative n'entre pas en vigueur avant un an, mais je me réjouis que ce gouvernement ait promis de mettre les services médicaux à la disposition de tous les Canadiens sans exception. C'est pourquoi je m'oppose à cet amendement qui n'est qu'un moyen de couler ce projet de loi. Je demande aux honorables députés, y compris les vis-à-vis qui prétendent approuver le principe de l'assurance frais médicaux, d'appuyer le projet de loi que le gouvernement modifiera à l'étape du comité.

M. Knowles: L'honorable député veut-il me permettre une question avant de s'asseoir?

M. Stanbury: J'hésite un peu à m'exposer aux questions d'une personne si spirituelle et si importante, mais je vais essayer.

Une voix: Ne le surestimez pas.

M. Knowles: C'est une question très simple. L'honorable député est-il disposé à voter pour le projet de loi du gouvernement sous sa forme actuelle?

M. Stanbury: Monsieur l'Orateur, je serais ravi de voter l'adoption de ce projet de loi sous sa forme actuelle, s'il est approuvé et proposé sous cette forme par le gouvernement que j'appuie. Je crois que même l'honorable député préfère le gouvernement que j'appuie à un gouvernement que dirigerait tout autre représentant.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, le représentant de Simcoe-Est (M. Rynard) a, cet après-midi, exposé avec grande compétence à la Chambre le programme de préparatifs presque incroyables qui s'imposera pour assurer l'application efficace du régime d'assurance frais médicaux à l'avenir. Il a aussi souligné l'absence révoltante des dispositions que devrait prendre le gouvernement actuel en vue de mettre en œuvre un programme d'assurance frais médicaux qui serait réaliste et dont les Canadiens pourraient être fiers. La grande majorité des Canadiens, j'en suis convaincu, croient au principe d'un tel régime et espèrent qu'un projet réalisable sera présenté très prochainement. Pour ma part, j'y compte sûrement. Toutefois, si on n'entreprend pas bientôt l'exécution d'un programme éclair pour la formation des médecins, des dentistes, des infirmières et des techniciens dont nous avons besoin pour la mise en œuvre de ce plan, il est évident que les Canadiens à qui on a donné à entendre que le régime d'assurance frais médicaux serait si avantageux pour la santé des citoyens en général, seront cruellement déçus.

Alors qu'il expliquait à la Chambre, il y a quelques semaines, la raison du retardement de l'application de ce programme, pour un an, le ministre des Finances (M. Sharp) a fait valoir que le régime augmenterait les poussées inflationnistes qui nuisent si sérieusement au pays.

● (8.40 p.m.)

Or, monsieur l'Orateur, nous savons tous qu'on ne commencera pas à faire ces dépenses avant neuf mois. Il s'agira alors surtout d'un virement de fonds du secteur privé au secteur public. Le pays se trouve dès maintenant engagé dans une lutte importante contre les poussées inflationnistes que le gouvernement a laissées grandir depuis un an environ. Ce n'est pas dans neuf mois qu'il sera aux prises avec ce problème. Prétendre que cet important régime d'assurance frais médicaux influera sur les pressions inflationnistes actuelles pour justifier la remise à plus tard du programme, c'est simplement aller à l'encontre des faits.

On retarde sa mise en œuvre pour deux raisons qui n'ont rien à voir avec les dépenses ou l'inflation. Tout d'abord, les provinces qui représentent 85 p. 100 de la population canadienne ont refusé d'adhérer au régime actuel. Il saute aux yeux qu'aucun programme national ne pourrait donner de bons résultats s'il ne visait que 15 p. 100 des habitants.